



Association APEL des parents d'élèves du lycée Ste-Marie
43 rue Saint Bonaventure
BP 40755
49307 CHOLET Cedex
Tél Pdt : 02 41 62 94 10 (le midi ou le soir)
www.apel-lycee-stemarie-cholet.org

Cholet le 4 décembre 2005

**M. Xavier Bertrand,
Ministre de la Santé et des Solidarités
8, avenue de Ségur
75700 Paris**

Monsieur le Ministre,

Le député du Bas-Rhin , Yves Bur, a récemment déposé une proposition de loi pour rendre tous les lieux publics non fumeurs.

Yves Bur fait actuellement circuler sa proposition de loi auprès de tous les députés, pour la cosigner **avant le 15 décembre 2005** :

Proposition de loi

Article unique

L'article L.3511-7 du code de la santé publique est ainsi rédigé :

“Il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent un lieu de travail, ainsi que dans l'enceinte des établissements d'enseignement et d'éducation.”

A l'unanimité, les parents d'élèves du conseil d'administration de l'APEL du lycée Sainte-Marie soutiennent cette proposition de loi.

Si vous souhaitez appuyer cette proposition de loi, nous vous informons que vous avez le total soutien de l'association APEL des parents d'élèves du lycée Ste-Marie.

En complément de cette proposition de loi, l'APEL de Ste-Marie soutient l'association FRACTAL (France Réseau des Acteurs en Tabacologie Ligériens), www.tabacofractal.com , qui propose une **affectation de 3% des taxes sur le tabac à la lutte contre le tabagisme**, avec une partie de la somme affectée à l'accompagnement anti-tabagique dans les lycées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Au nom de tous les parents du conseil d'administration de l'APEL du lycée Sainte-Marie,

Philippe Lahalle
Président APEL lycée Sainte-Marie de CHOLET